

France : Accord majoritaire sur les salaires 2024 TotalEnergies partage la valeur avec ses salariés avec une enveloppe globale de 5% et une prime d'au moins 2000 €

Paris, le 14 décembre 2023 – TotalEnergies a signé avec la CFE-CGC, la CFDT et la CAT un accord majoritaire (71%) sur les salaires 2024 au périmètre de son Socle Social Commun, soit environ 14 000 salariés en France.

Cet accord prévoit notamment :

- **Une enveloppe d'augmentation salariale de 5%** pour 2024 (dont 2% ont déjà été versés depuis juillet 2023).
- **Une Prime pour le Partage de la Valeur** équivalente à 75% d'un mois de salaire, avec un plancher de 2 000 € et un plafond de 4 000 €. Cette prime sera versée d'ici la fin de l'année 2023.

*« Avec cet accord salarial majoritaire, TotalEnergies veille à ce que les excellents résultats de l'entreprise soient partagés avec ses collaborateurs », a déclaré **Patrick Pouyanné, Président-directeur général de TotalEnergies.** « Ces nouvelles mesures salariales font suite à l'accord collectif signé le mois dernier en France sur l'accompagnement de nos salariés dans leur transition énergétique grâce à une enveloppe individuelle de 2 000 € bruts, dédiée à leur mobilité ou leur habitat. »*

TotalEnergies a recommandé à chaque filiale détenue à plus de 50% par TotalEnergies dans le monde d'engager un dialogue avec son personnel et leurs organisations représentatives afin de proposer à leurs collaborateurs une prime d'un montant équivalent à 75% d'un mois de salaire.

À propos de TotalEnergies

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Ses plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie toujours plus abordable, plus durable, plus fiable et accessible au plus grand nombre. Présente dans près de 130 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de ses projets et opérations pour contribuer au bien-être des populations.

Contacts TotalEnergies

Relations Médias : +33 (0)1 47 44 46 99 | presse@totalenergies.com | [@TotalEnergiesPR](https://www.totalenergies.com)

Relations Investisseurs : +33 (0)1 47 44 46 46 | ir@totalenergies.com



[@TotalEnergies](#)



[TotalEnergies](#)



[TotalEnergies](#)



[TotalEnergies](#)

Avertissement

Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TotalEnergies SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Les informations concernant les facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats financiers ou les activités de TotalEnergies sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document d'Enregistrement Universel déposé par TotalEnergies SE auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission ("SEC").